

Amundi – KBI Aqua*

Investir dans des sociétés agissant sur la thématique de l'eau, enjeu économique mondial

Fonds commun de placement (FCP) de droit français



Document marketing promotionnel à destination des clients particuliers.

Amundi – KBI Aqua n'offre pas de garantie de performance et présente un risque de perte en capital.



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le fonds lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>.)



Le fonds n'investit pas dans les entreprises dont une certaine part du chiffre d'affaires est issue des énergies fossiles (extraction de charbon, de pétrole ou de gaz, etc.)

*Avant le 28/02/2025, Amundi – KBI Aqua Responsable, avant le 20/12/2024 Amundi – KBI Aqua ISR

Amundi - KBI Aqua

Amundi - KBI Aqua vise à obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales ayant un impact positif et mesurable sur la gestion durable de l'eau, après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Amundi - KBI Aqua n'offre aucune garantie de performance du capital et présente un risque de perte en capital.

Quels enjeux autour de l'eau ?

1 Un enjeu humain

- L'eau joue un rôle fondamental pour la vie et la santé publique.
- Elle est devenue un enjeu majeur dans le développement de nos sociétés.

2 Un enjeu environnemental

- L'urbanisation, la croissance démographique, le réchauffement climatique, la hausse de la consommation et le besoin en infrastructures de traitement sont autant de facteurs qui contribuent à renforcer l'intérêt autour du secteur de l'eau.

3 Un enjeu économique

- Le secteur de l'eau mobilise de nombreuses industries et stimule l'innovation technologique.
- Elle engendre des investissements importants visant à créer de la valeur sur le long terme.



La croissance d'un secteur n'est pas synonyme de croissance pour les sociétés dans lesquelles le fonds investit. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Un univers d'investissement autour de la chaîne de valeur de l'eau

Les activités liées à l'eau comprennent un éventail large et varié de sociétés offrant des solutions pour pallier et prévenir la pénurie d'eau. Elles sont segmentées en 3 secteurs prédéfinis.



Services aux collectivités

- Services aux collectivités réglementés
- Services aux collectivités non-réglementés
- Services des marchés émergents



Infrastructures

- Tuyaux, plomberie
- Pompes, contrôle des fluides
- Matériel d'irrigation
- Construction



Technologies

- Matériel d'analyse
- Traitement des eaux
- Chimie
- Compteurs

Au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion se concentre uniquement sur des sociétés qui remplissent au moins un des critères suivants :

- réaliser au moins 50% de leurs revenus directement dans des activités liées à l'eau ;
- générer au moins 10% des revenus sur une activité liée au secteur de l'eau, et être considérées comme leaders sur une activité dédiée à ce secteur,
- être incluses dans l'un des principaux indices de l'eau ; ETFs sur l'eau ou groupe de pairs sur l'eau

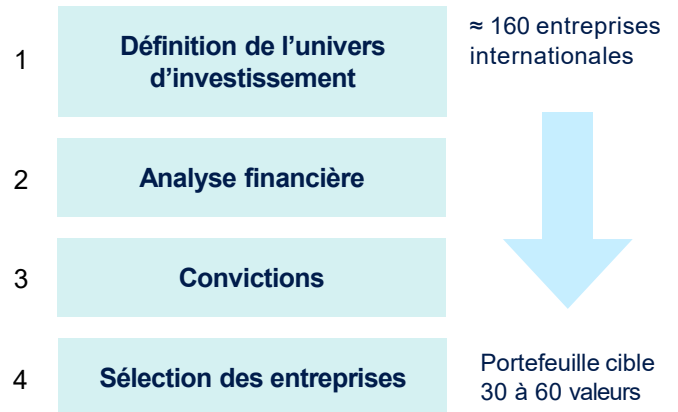
Afin de mesurer les bénéfices sur l'environnement et la société des investissements dans ces entreprises exposées au secteur de l'eau, l'impact de leurs activités est évalué au travers de l'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en s'appuyant sur le chiffre d'affaires dégagé par les entreprises. A titre d'illustration, 74,4% des revenus du portefeuille soutiennent directement les ODD des Nations Unies.

Source : KBI Global Investors à décembre 2025

Source : Amundi Asset Management à février 2026. A titre d'illustration uniquement du processus d'investissement, susceptible d'être modifié. Pour de plus amples informations sur la politique, les objectifs et la stratégie d'investissement du fonds, veuillez consulter le prospectus. La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance du fonds.

Une gestion active et une sélection rigoureuse de chaque valeur

- Le fonds exclut de son univers d'investissement les entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'Accord de Paris sur le climat comme l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz¹
- Afin d'identifier les sociétés présentant les meilleures perspectives de développement**, l'équipe de gestion se concentre, en premier lieu, sur des **critères « qualitatifs »** tels que la qualité du management, la solidité financière de l'entreprise, sa stratégie à long terme ou encore, sa position concurrentielle.
- Les entreprises présentant les meilleures caractéristiques en termes de rendement et de risque sont retenues dans le portefeuille cible composé de **30 à 60 valeurs**. Les sociétés sont sélectionnées à partir d'un univers international incluant également les pays émergents.



Pour plus de détails concernant la politique d'investissement, veuillez vous reporter au Document d'informations clés (DIC) et au Prospectus

Exemples de projets pouvant être réalisés par des entreprises détenues dans le portefeuille

Projet 1 Recyclage de l'eau

Besoin

Fournir une solution d'approvisionnement en eau pour les communautés situées à l'intérieur des terres.

Projet

Recycler les eaux usées qui ne sont actuellement recyclées qu'à hauteur de 2% dans le monde¹.

- Un marché en développement aux États-Unis et en Europe.
- Le recyclage de l'eau nécessite 10 fois moins d'énergie que le dessalement.

Projet 2 Création d'infrastructures

Besoin

Avec un taux de fuites de 15 à 20%¹, les pertes en eau dans le monde sont considérables.

Projet

Apporter, via des technologies de pointe, une solution afin de détecter les fuites.

- Ce système vise à éviter le remplacement systématique des canalisations.
- Ces diagnostics permettent de réaliser des économies, en comparaison des coûts de remplacement.

Risques

Le fonds n'offre ni garantie, ni protection du capital initialement investi; l'investisseur est exposé au risque de perte en capital. L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation réglementaire (prospectus et DIC).

Les risques liés au fonds sont les suivants :

- risque actions
- risque sectoriel
- risque discrétionnaire
- risque de taux
- risque lié aux obligations convertibles
- risque de change
- risque lié à la surexposition
- risque de contrepartie
- risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS)
- risque juridique
- risque en matière de durabilité

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du fonds.

¹ Au sens de l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

² Source : Banque mondiale, analyse KBI Global Investors, mai 2020. Ces informations sont données à titre indicatif et ne préjugent pas de la composition future du portefeuille

Amundi - KBI Aqua

Avec plus de 3 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31 janvier 2026³, l'équipe de gestion de KBI Global Investors, gestionnaire financier par délégation, est spécialisée dans la gestion thématique « eau » avec 24 ans en moyenne d'expérience à l'international. Composée de spécialistes internationaux, l'équipe regroupe des gérants expérimentés. La philosophie d'Amundi-KBI Aqua Responsable est orientée vers le long terme, ce qui se traduit par une identification des acteurs les mieux positionnés au sein de chaque secteur et par un accompagnement au plus près dans leur développement et leur croissance.

Caractéristiques principales – Amundi-KBI Aqua (C)

CODE ISIN	FR0013216207
Forme juridique	FCP de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation
Horizon minimum de placement recommandé	5 ans
Zone géographique	Monde
Société de gestion	Amundi Asset Management
Gestionnaire financier par délégation	KBI Global Investors Ltd (société de gestion irlandaise)
Dépositaire	CACEIS Bank
Devise de référence	EUR
PASSATION DES ORDRES	
Souscription minimum : 1 ^{ère} / ultérieures	1 millième de part
Périodicité de calcul de la Valeur Liquidative (VL)	Quotidienne
Heure limite de réception des ordres	12h25
Eligibilité	Assurance-Vie et compte-titres ordinaire

Que va me coûter cet investissement ?

Pour obtenir des informations sur les frais liés à un investissement dans ce fonds, veuillez-vous référer au [DIC](#). La personne qui vous conseille ou vend ce produit peut vous facturer d'autres frais.

Quels sont les risques ?



L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du fonds. Veuillez vous reporter au prospectus d'Amundi - KBI Aqua.

Classification SFDR*



Ce fonds reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le fonds visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds.**

*Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

³. Source : KBIGI au 31 janvier 2026

Avertissement

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Ce document est uniquement fourni à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Il ne saurait en outre être considéré comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC (Organismes de Placement Collectifs tels que les Fonds Communs de Placement ou les Société d'Investissement à Capital Variable).

Ce document est destiné à être distribué ou utilisé uniquement dans les juridictions où le fonds a été autorisé, le cas échéant, à la commercialisation. En tout état de cause, il n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à tout ressortissant américain (« U.S. Person »), tel que défini dans le prospectus de l'OPC.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures.

Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale. Avant de prendre toute décision finale d'investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des informations contenues dans le prospectus et le Document d'Informations Clés, disponibles gratuitement auprès du siège de la société de gestion de l'OPC, ou sur www.amundi.fr.

La décision de l'investisseur d'investir dans l'OPC visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de l'OPC. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un OPC.

Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

L'OPC présenté dans ce document est géré par Amundi AM, 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris.

Date de publication : février 2026

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

